



# Et si on se projetait en 2040 ?

## Le mot du président :

C'est aujourd'hui que nous construisons  
demain !

Document de planification, le « SCoT » (Schéma de Cohérence Territoriale) est aussi une démarche et c'est bien la notion de **cohérence** qu'il est nécessaire de mettre en avant.

A l'heure où les bouleversements se succèdent sur la planète, il est non seulement souhaitable mais aussi vital de **réinterroger les manières d'aménager notre territoire**.

A son échelle, Arc Sud Bretagne se doit de mettre en œuvre **une feuille de route cohérente et concertée pour les 20 prochaines années** et au-delà, en intégrant les défis à relever. Le contexte environnemental, économique et social, mais aussi législatif, exige d'engager une approche **plus vertueuse** et notamment **plus sobre en matière de consommation de terres agricoles et naturelles**.

C'est avec cet objectif que nous travaillons depuis le début de l'année 2022 et jusqu'en 2024, pour **construire pas à pas**, avec l'ensemble des acteurs du territoire, la vision d'avenir d'Arc Sud Bretagne.

Bruno Le Borgne, *Président d'Arc Sud Bretagne*

# Un SCoT c'est quoi ?

## Un document et une démarche !

Le **Schéma de Cohérence Territoriale** est un document stratégique qui vise à **équilibrer et harmoniser** les prévisions de développement et les grands objectifs d'aménagement du territoire pour les 20 années à venir.

Il se compose de 3 grandes parties :

### Un diagnostic partagé

Portrait du territoire, il s'agit à la fois d'un état des lieux des dynamiques en place et des caractéristiques de l'Intercommunalité et des 12 communes qui la composent. Il permet de mettre en avant les grands enjeux du territoire.

### Un Projet d'Aménagement Stratégique

Le **Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)** est le coeur du document, c'est le projet politique qui fixe le cap à travers de grandes orientations.

### Un Document d'Orientation et d'Objectifs

Le **Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)** précise les objectifs et les règles ou méthodes pour les atteindre.



La révision d'un SCoT c'est aussi et avant tout une démarche !

C'est un processus long, qui permet à tous de s'appropriier les enjeux de l'aménagement du territoire, mais aussi ce qui compose le territoire.

Après les élections de 2020, c'est aussi pour certains nouveaux élus le premier grand projet de territoire qu'ils portent.

Ce sont des dizaines de réunions de travail avec les élus, communautaires et communaux, les partenaires institutionnels (appelés Personnes Publiques Associées) et l'ensemble des citoyens.

Le SCoT c'est l'occasion pour les élus, de prendre le temps d'échanger de manière transversale sur le devenir du territoire

## Un premier SCoT existe depuis 2013, pourquoi le réviser ?

En 2013, une première feuille de route fixait un cap jusqu'en 2030, avec l'obligation de faire un premier bilan au bout de 6 ans.

En 2019, le constat démontrait que si certaines tendances suivaient les objectifs, d'autres n'étaient pas à la mesure des ambitions inscrites et surtout n'intégraient pas les enjeux actuels.

Dans le même temps, plusieurs grandes lois sont venues renforcer les exigences en matière de préservation de la biodiversité et des terres agricoles et naturelles (Loi ALUR en 2014, Loi ELAN en 2018).

L'année 2020 a vu le renouvellement des équipes municipales et des élus communautaires dans un contexte sanitaire difficile.

En 2021, les élus ont engagé une démarche de modification simplifiée du SCoT spécifique sur les communes concernées par la loi Littoral pour se mettre à niveau par rapport aux nouvelles réglementations.

Dans le même temps, le cadre de la démarche de révision a été mis en place.

En 2022, les élus engagent la démarche de révision du SCoT qui aboutira fin 2024.



## De quoi parle-t-on ?

Le SCoT c'est un document qui aborde l'ensemble des sujets de l'aménagement du territoire : Quelle gestion des ressources naturelles ? Quelle qualité environnementale ? Quelle offre de logements ? Quelle population ? Quels profils ? Quels emplois ? Quels types d'activités ? Quels besoins en déplacements ?

Le SCoT permet ainsi de concevoir un projet de territoire viable à moyen et long terme, qui tient compte des besoins identifiés, des ambitions, et des capacités d'accueil.

Ces politiques se traduiront par des orientations et des objectifs avec lesquels les Plans Locaux d'Urbanisme, notamment, devront être compatibles.

### Quelques chiffres clés :

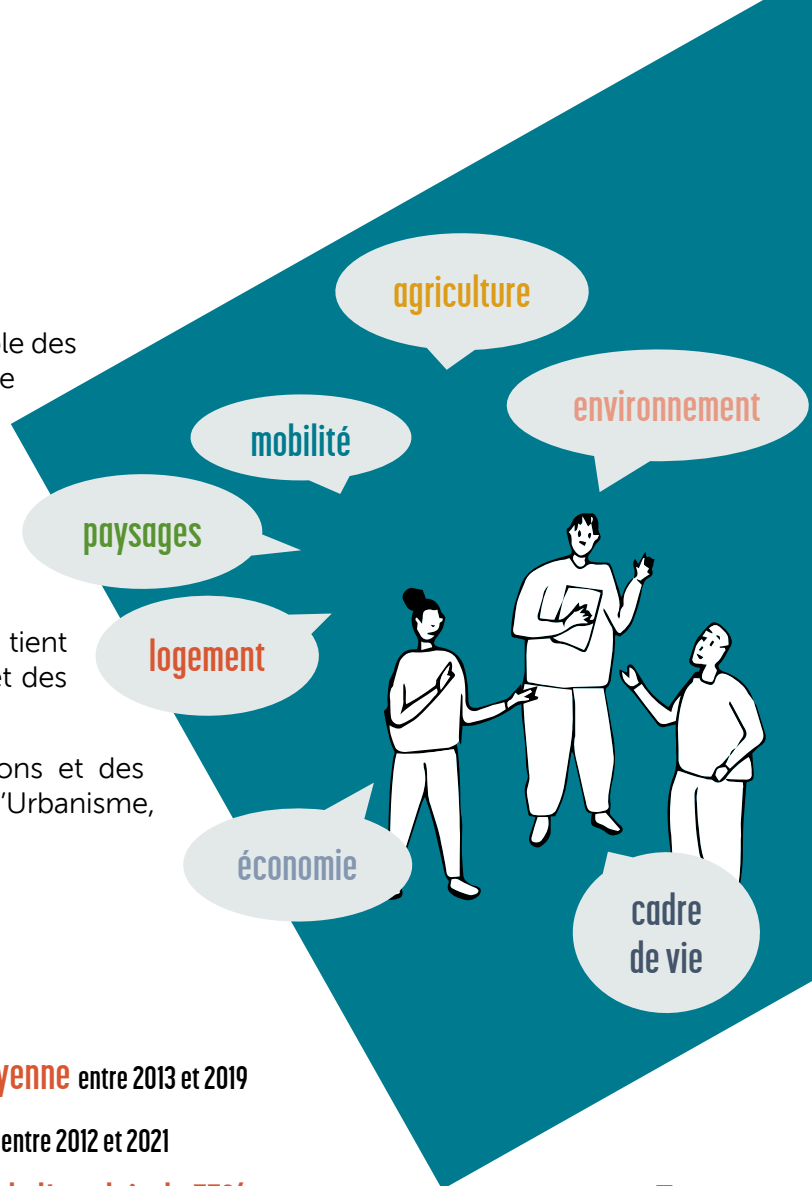
**28 125 habitants** en 2019 et **80 hab./km<sup>2</sup>**

**+1% de croissance démographique annuelle moyenne** entre 2013 et 2019

**+223 logements commencés en moyenne par an** entre 2012 et 2021

**8 052 emplois** en 2019 et **un taux de concentration de l'emplois de 77%**

**5 grandes unités paysagères** : « Vallée de la Vilaine », « Côte de Damgan à Pénestin, estuaire de la Vilaine », « Plaine de Muzillac », « Plaine de Saint-Dolay » et « Plateau de Questembert »\*



## Qui est concerné ?

Réfléchir à l'avenir du territoire concerne tout le monde !

**Les élus** Les élus communautaires ont engagé la démarche, et voteront l'approbation du SCoT. Le comité de pilotage assure plus particulièrement son suivi. Dans les grandes étapes de la démarche, les élus communaux sont également conviés à y participer.

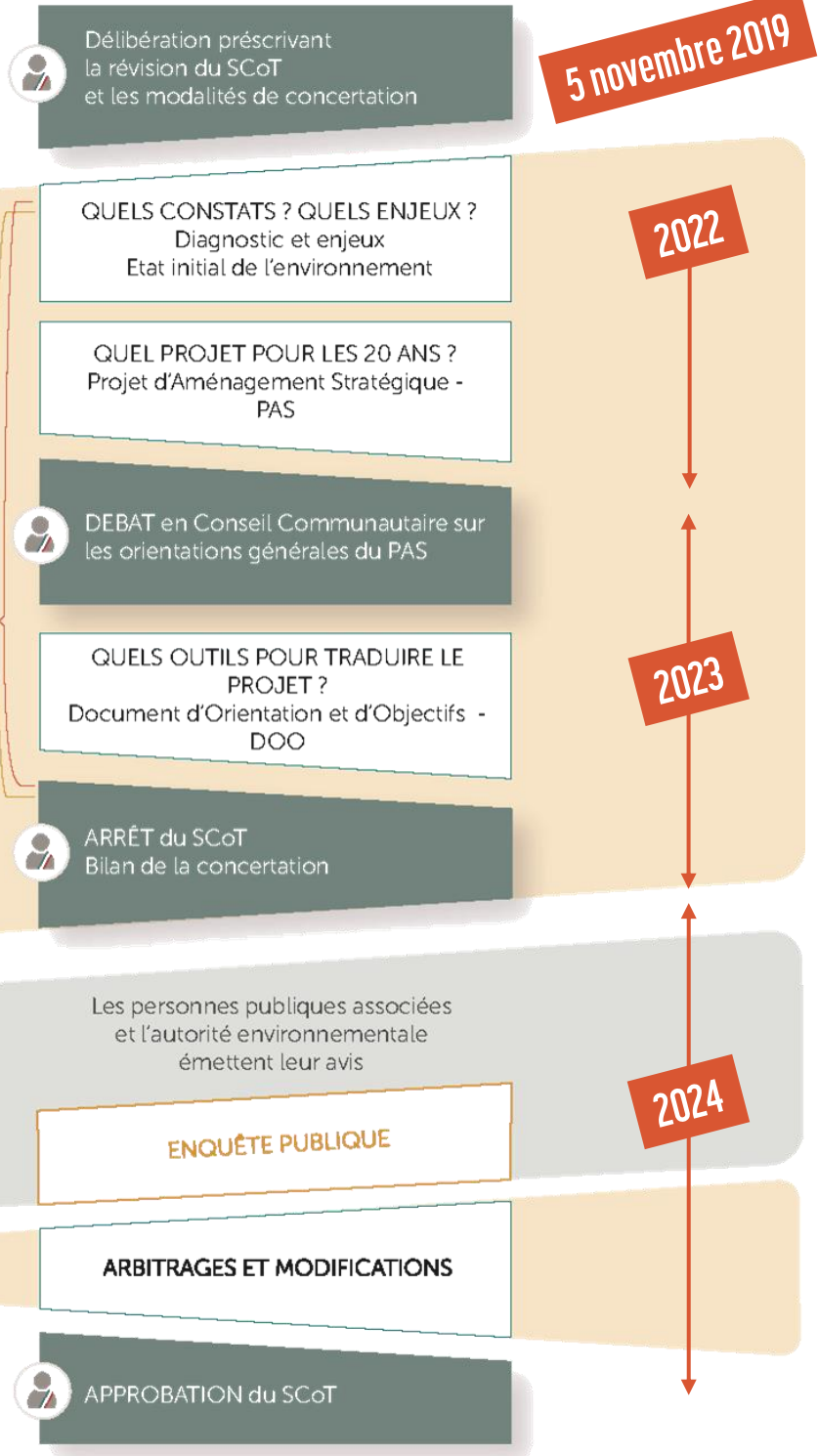
**Les institutionnels** Etat, Région, Département, Chambres Consulaires... ces personnes publiques sont associées tout au long de la procédure.

**Les acteurs du territoire** Plusieurs temps d'échange et de co-construction seront mis en place au fur et à mesure de la démarche pour mobiliser les acteurs économiques et associatifs du territoire.

**Les citoyens** Engagée dès le lancement de la procédure, la concertation prend plusieurs formes avec un accès continu à l'information mais aussi de grands temps de participations (visites, ateliers, concours photo...).

**Des experts** Pour accompagner Arc Sud Bretagne dans la démarche et porter un regard extérieur sur le territoire. Trois bureaux d'études ont été mobilisés : La boîte de l'espace (urbanisme), Biotope (environnement) Lestoux & associés (commerce) ainsi que l'Agence d'Urbanisme de la Région de Saint-Nazaire (ADDRN).

# Le calendrier



## Les premières dates de la concertation :

- Le 20 septembre (17h-19h) - Visite et témoignage thématique « environnement »  
> RDV à la base nautique à Arzal
- Le 4 octobre (17h-19h) - Visite et témoignage thématique « logement »  
> RDV à « Vacances à la Carte » à Muzillac
- Le 18 octobre (17h-19h) - Visite et témoignage thématique « économies »  
> RDV au centre de secours à Péaule
- Le 10 novembre (19h-21h) - Soirée-débat : Présentation du diagnostic à la population - au Forum à Nivillac.